

# Délibération n°2016.00099

Jeunesse - Subvention à l'association Bunka

Séance du 10 novembre 2016

.....  
**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 22

absents excusés représentés : 10

absent excusé non représenté : 1  
.....

L'an deux mille seize, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 novembre, s'est réuni à l'Hôtel de ville - 11/13 rue Paul Vaillant Couturier à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mme Naima BOUADLA, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR (départ à 21h38, délibération n°2016.00107), M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean-Pierre BONTOUX donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, Mme Claire KAHN donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO (à partir de 21h38, délibération n°2016.00107), Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :**

Mme Isabelle PEREIRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2016.00099

### Jeunesse - Subvention à l'association Bunka

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire de Mitry-Mory,

Vu les Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 2122-23,

Considérant que le projet Voyage au Japon porté par l'association Bunka contribue à promouvoir les valeurs d'engagement, d'autonomie, d'éducation à la citoyenneté, de solidarité et d'entraide,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'éducation, de la culture, des sports, des loisirs et de la vie associative du 18 octobre 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 2 novembre 2016,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**DECIDE** de verser une subvention de 3 000€ à l'association Bunka pour le financement de son projet Voyage au Japon,

**DIT** que la dépense correspondante – 3 000 € - est imputée au budget communal chapitre 65 – article 6574 – fonction 40.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.